

**Monsieur le Président de la République**  
Palais de l'Elysée  
55 rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris

Marseille, le 1<sup>er</sup> octobre 2018

Monsieur le Président de la République

Parce que le prélèvement à la source est un dispositif complexe à mettre en œuvre, vous avez logiquement réclamé des garanties au Ministre de l'Action et des Comptes publics. Parce qu'il bouleverse des habitudes solidement ancrées chez nos compatriotes et pourrait avoir des effets psychologiques négatifs sur la croissance, vous avez légitimement demandé que l'information et la pédagogie soient à la hauteur des enjeux.

Votre décision de poursuivre le processus et de mettre en œuvre le prélèvement à la source au 1<sup>er</sup> janvier 2019 nous paraît frappée du sceau du bon sens et du courage politique. Dès lors, sachez Monsieur le Président de la République, que vous pouvez compter sur les experts comptables regroupés au sein de nos conseils régionaux pour accompagner les entreprises qui, elles aussi, se trouvent face à un véritable défi. Les professionnels du chiffre et du conseil seront à leurs côtés comme ils l'ont été, par le passé, pour la mise en œuvre de la dématérialisation des déclarations fiscales, de la DSN ou du CICE.

Nous serons aux côtés des entreprises pour faire face aux bugs inévitables dans ces opérations d'envergure : homonymie, salarié inconnu, salarié divorcé en 2018, problème de nom de famille, problème dans le choix du taux, variation forte de revenus, etc...

La plupart d'entre nous consacrons d'ores et déjà du temps et de l'énergie à la pédagogie que vous appelez de vos vœux. Nous sommes également très nombreux à avoir entamé une phase de test avec la préfiguration du prélèvement à la source sur les bulletins de salaires au cours du dernier trimestre 2018.

Par ailleurs, nous avons également décidé de mettre en place, dans nos conseils régionaux, un « **Observatoire du prélèvement à la source** ». L'objectif sera de faire remonter à la DGFIP tous les problèmes dont nous aurons été les témoins dans le but, évidemment, d'améliorer le système.

**Monsieur le Président de la République, dans une période sensible, sur un sujet délicat, vous pouvez donc compter sur une profession au service de la croissance des entreprises de notre pays.**

**EN MEME TEMPS**, pouvons-nous compter sur vous pour reconnaître le rôle incontournable des experts comptables auprès des TPE/PME ? Pouvez-vous, par exemple, faire stopper la promotion du TESE, dont nous sommes convaincus qu'il est un outil dangereux pour les entreprises car source d'insécurité juridique pour l'employeur et ses salariés ? Un bulletin de salaire ne saurait être la simple multiplication d'un taux horaire par un nombre d'heures. Il intègre aussi ce que le TESE ne pourra jamais prendre en compte : la gestion des relations entre un employeur et ses salariés, les congés payés, absences, départ à la retraite, maladie, licenciement, etc... Rien ne vaut l'expertise et la présence continue auprès des entreprises des experts comptables dont le savoir-faire est unanimement reconnu par leurs clients. Ce qui vaut pour le prélèvement à la source vaut également pour la gestion mensuelle des bulletins de salaire.

Monsieur le Président de la République, vous pouvez compter sur nous. Les milliers d'experts comptables de nos ordres espèrent pouvoir compter sur vous.

Nous restons à votre entière disposition et vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



**Damien DREUX**

Président du Conseil Régional  
de l'Ordre des Experts-Comptables  
Rhône Alpes



**Lionel CANESI**

Président du Conseil Régional  
de l'Ordre des Experts- Comptables  
Marseille-PACA